



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 10 septembre 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : Nouvelles fermetures administratives pour cas positifs à la maladie de COVID19-2

En raison de la découverte de cas positifs à la maladie de COVID19 et afin de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de COVID-19 au sein des établissements scolaires et des crèches, le préfet de Tarn-et-Garonne, après consultation de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne, de Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé, et du maire de la commune concernée, a pris, **le 9 septembre**, les arrêtés de fermeture administrative suivants :

- **La classe de l'enseignant(e) testé(e) positif(ve) à l'école élémentaire publique du Sarlac à MOISSAC est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 17 septembre 2020 inclus.**

- **Les deux classes des élèves testés positifs à l'école primaire publique de MALAUSE sont fermées à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 18 septembre 2020 inclus.**

- **La classe de l'AESH testé(e) positif(ve) à l'école élémentaire publique de Fonneuve à MONTAUBAN est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 18 septembre 2020 inclus.**

Il appartient au directeur d'école ou de crèche, ou au chef d'établissement de prévenir les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école/établissement :

- soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être personne contact à risque ;*
- soit leur enfant ou le personnel n'est pas susceptible d'être contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement;*
- les éventuelles mesures de suspension provisoire de l'accueil des élèves (partielle ou totale).*

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure la recherche des cas contacts.